

Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) Cette demande vaut également demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)



pour un seul ERP sur une, deux ou trois années : Oui Non Articles L. 111-8 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation

Cadres 1 à 3 informations nécessaires à l'instruction de l'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public informations nécessaires à la vérification de la conformité aux règles de sécurité et d'accessibilité en application de l'article R. 111-19-17, R. 123-22 Cadre 4 du code de la construction et de l'habitation Informations nécessaires à l'instruction des dérogations ou modalités particulières d'application des règles de sécurité ou d'accessibilité Cadre 5 informations nécessaires à l'instruction de l'Agenda d'accessibilité programmée Cadre 6 engagement du demandeur Cadre 7 CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION Vous pouvez utiliser ce formulaire si : N° de l'autorisation - vous souhaitez construire, aménager ou modifier un établissement recevant de public - et votre projet n'est soumis ni à un permis de construire ni à un permis d'aménager Le cas échéant, n° de la déclaration préalable effectuée au titre - et le cas échéant, demander l'approbation d'un agenda du code de l'urbanisme : d'accessibilité programmée (Ad'aP) pour la mise en accessibilité de votre établissement sur une, deux ou trois Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires 1 - Identité du demandeur. Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et, dans le cas d'une co-signature par plusieurs personnes physiques ou morales d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée, le chef de file du suivi du dossier Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre (1) Madame ___ Monsieur Vous êtes un particulier Prénom: Vous êtes une personne morale societé KHEPRI Debelograment Raison sociale et dénomination : Représentant de la personne morale : Madame Monsieur Prénom: Eyely ne Date de naissance à défaut de N° Siret: 1502 415 2 - Coordonnées des ou du demandeur(s) Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre² Voie: Boulevard Parteur Adresse Numéro : Localité: BRY-Sur MARNE Code postal 2,4,3,6,0,BP Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Téléphone fixe : 12 4 4 4 6 5 3 2 5 4 Portable : 06 6 6 4 4 7 7 1 6 4 evelyne or evellat. In Indicatif si pays étranger : ____ Courriel :

3 - Auteur du projet ou maître d'œuvre	
Madame Monsieur Personne morale M	Frelino
Nom: Prenom:	
Et/ou : Raison sociale et dénomination de la personne morale, le cas éc	néant: Ste KHTRI Développement
N° Siret: 4, 4, 4, 1, 2, 5, 1, 5, 6, 7, 0, 0, 0, 2, 3,	
Adresse Numéro : 129 Voie : Bd Rask	1 P V 1
Lieu-dit: Localité:	BR y Sur Halle
Adresse Numéro : 120 Voie : Bd Rouse Code postal 4436 Par BP Code Par Codex Code Par BP Code Par Code Par BP Code Par Code Par Code Par BP Code Par	
Si le maître d'œuvre habite à l'étranger/ Pays : Pays :	Division territoriale :
Téléphone fixe : O.L. 47 06 32 54 Téléph	one portable: Of GO GIT ITI LIG
Indicatif si pays étranger : Courriel :	
Je souhaite que les courriers de l'administration (autres que les	décisions) lui soient adressés
4 - Le projet	
4.1 - Adresse du terrain cle l'Immeuble	
Nom de l'établissement : SOPHROICHEPR	I
Nom de l'établissement : SOPHROKHERR Numéro : 188 Voie : Graude Lieu-dit : Localité	me Charles de Gaelle
Lieu-dit: Localité	NOGENT Sun MARNE
Code postal gily Joseph BP cedex	
N° de section(s) cadastrale(s) :	rcelle (s):
4.2 – Activité	
AVANT TRAVAUX, le cas échéant :	APRÈS TRAVAUX :
Activité principale exercée dans l'établissement (par étage(s)) :	Activité principale (par étage(s)) :
- Autre lo colore i	The first free to the first fr
SECADEF	Activité principale (par étage(s)): Centre de sophrologe de la fette pre toute de la production pre toute de la production que
Activité(s) annexe(s) ou secondaire(s) (par étage(s)) :	Activité(s) annexe(s) ((par étage(s)) :
Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article	Proposition de classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article
R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)	R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)
Identité de l'exploitant (s'il est connu au moment du projet) :	Identité de l'exploitant ;
indication do l'originality de l'origina	Identité de l'exploitant: Evelyne Revella Danje cute de la Ste Khepi

4.3 – Nature des trav	aux (plusieurs cases possibles)				
Construction neuv	e	1	1		
🔀 Travaux de mise e	e en conformité totale aux règles d'accessibilité	ds Seller	raines	,	
Extension					
Réhabilitation					
Travaux d'aménaç	gement (remplacement de revêtements, réno	vation électrique, c	réation d'une	e rampe, p	ar exemple)
Création de volum	nes nouveaux dans des volumes existants (m	odification du clois	onnement, p	ar exemple	e)
Surface de plancher a	vant travaux :Surfa	ace de plancher api	rès travaux :		
Modification des au Le cas échéant, si tou préciser si ces travaux	ccès en façades ite présente demande ne vaut pas demande k mettent en œuvre des engagements d'un A	d'approbation d'un d'ap déposé antéri	Agenda d'ad eurement.	ccessibilité	programmée,
Non					
Cette demande fait l'o utilisés) : Oui 🗖 No	bjet d'une déclaration ou autorisation au titre n \square	du code de l'enviro	onnement (p	roduits dai	ngereux stockes ou
4.4 – Effectif Effectif maximum susc incendie) en indiquan	ceptible d'être admis même temporairement p t les principaux locaux accessibles au public Types de locaux (local / taux d'occupation)	ear niveau (suivant l et les taux d'occup Public	e calcul régle ation		défini par le règlement
Sous-sol		rabile	9		9
Rez-de-chaussée	Parking				
1er étage	etille Colines detherapeuts	20			20
2º étage	casines apropagato				
Letage					
3º étage	I I				20
3° étage Effectif cumulé		20			
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv	ert 🛱 Parcs de stationnement intégrés 🔯 d	ou isolés 🗖	zanines, etc)		
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv		ou isolés 🗖		Après r	éalisation du projet
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC	ou isolés 🖵) initial :		Après r	
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv Si parc existant, pré Nombre de places of	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC	ou isolés 🖵) initial :		Après r	
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv. Si parc existant, pré-	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC	ou isolés 🖵) initial :		Après re	
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv. Si parc existant, pré Nombre de places of Dont nombre de pla handicapées	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC	ou isolés 🖵) initial :		Après r	
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv. Si parc existant, pré Nombre de places of Dont nombre de pla handicapées	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement de stationnement ces réservées aux personnes	ou isolés 🖵) initial :		Après r	
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv. Si parc existant, pré Nombre de places of Dont nombre de pla handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement de stationnement ces réservées aux personnes	ou isolés 🖵) initial :		Après r	
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couve Si parc existant, pré Nombre de places of Dont nombre de pla handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement ces réservées aux personnes adaptations mineures une demande de dérogation :	ou isolés initial : Avant réalisation	du projet		
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv. Si parc existant, pré Nombre de places of Dont nombre de pla handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte Au titre de la se Chaque demande de	ert Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement ces réservées aux personnes adaptations mineures	ou isolés initial : Avant réalisation 2 Nombre de dérogatée sur papier libre ments du projet au	du projet	dées :	éalisation du projet
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couv. Si parc existant, préd Nombre de places de Dont nombre de places de handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte Au titre de la se Chaque demande de plans) et leur just Au titre de l'acc Chaque demande de demande de dérous demande de de demande de dérous Chaque demande de dérous Chaque demande de de dérous Chaque demande de de dérous Chaque demande de de dérous Chaque demande de demande de d	Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement ces réservées aux personnes de adaptations mineures de dérogation : de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédige déroger (référence article et libellé), les élé	Nombre de dérogatée sur papier libre ments du projet au pires proposées) ombre de dérogatice sur papier libre inces du projet auxquels de sur papier libre inces du projet auxquels	tions demanding demanded in the state of the	dées : tamment le s'applique ées : mment les liquent (loc	éalisation du projet 2 es règles auxquelles int (localisation sur les règles auxquelles il es règles auxquelles auxquelles il es règles auxquelles aux
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couve Si parc existant, préd Nombre de places of Dont nombre de pla handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte Au titre de la se Chaque demande est demandé de plans) et leur jus Au titre de l'acc Chaque demande demandé de dér et leur justification	Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement de stationnement de stationnement de stationnement des réservées aux personnes de derogation : de de de dérogation : de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigé déroger (référence article et libellé), les élé stification (motivation et mesures compensate de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigéres de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigéres de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigéres de dit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigéres de dit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigéres de dit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigéres de	Nombre de dérogatée sur papier libre ments du projet au pires proposées) ombre de dérogatice sur papier libre inces du projet auxquels de sur papier libre inces du projet auxquels	tions demanding demanded in the state of the	dées : tamment le s'applique ées : mment les liquent (loc	éalisation du projet 2 es règles auxquelles int (localisation sur les règles auxquelles il es règles auxquelles il es règles auxquelles il es règles auxquelles il es regles auxquelles il es règles auxquelles auxquelles il es règles auxquelles aux
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couve Si parc existant, préd Nombre de places de Dont nombre de places de handicapées 5 - Dérogations et/ou 5.1 - Dérogations Ce projet comporte Au titre de la se Chaque demande de plans) et leur jus Au titre de l'acc Chaque demande de dére demandé de dére teur justification 5.2 - Modalités part Le projet prése que définies p	Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement de stationnement de stationnement des réservées aux personnes de dérogation : de de de dérogation : de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigé déroger (référence article et libellé), les élé stification (motivation et mesures compensate de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigé réger (référence article et libellé), les élé stification (motivation et mesures compensate des dit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigéroger (référence article et libellé), les élément on (motivation et mesures de substitution projet d'une fiche détaillée rédigéroger (référence article et libellé), les élément on (motivation et mesures de substitution projet d'une fiche des contraintes liées à la structure du bât ar l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du de l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 IV du de l'article R. 111-19-10 IV du d'article	Nombre de dérogatée sur papier libre ments du projet auxquels cosées pour les ER	tions demandindiquant notares elles s'apple exerçant u	dées : tamment le s'applique ées : mment les liquent (loc ine mission	es règles auxquelles int (localisation sur les règles auxquelles il es alisation sur les plans) n de service public)
Effectif cumulé Veuillez joindre une note and 4.5 - Stationnement Stationnement couve Si parc existant, pré Nombre de places de Dont nombre de plathandicapées 5 - Dérogations et/out 5.1 - Dérogations Ce projet comporte Au titre de la se chaque demandé de plans) et leur justification Au titre de l'acce chaque demandé de dénet leur justification 5.2 - Modalités part Le projet prése que définies pe (veuillez expliciter les adaptes)	Parcs de stationnement intégrés de ciser son année de permis de construire (PC de stationnement de stationnement de stationnement des réservées aux personnes de adaptations mineures de dérogation : de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigé déroger (référence article et libellé), les élé stification (motivation et mesures compensate de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée cessibilité (Article R. 111-19-10 du CCH) : Ne de doit faire l'objet d'une fiche détaillée rédigée coger (référence article et libellé), les élément on (motivation et mesures de substitution projetulières d'application ente des contraintes liées à la structure du bât	Nombre de dérogatée sur papier libre ments du projet auxquels cosées pour les ER	tions demandindiquant notares elles s'apple exerçant u	dées : tamment le s'applique ées : mment les liquent (loc ine mission	es règles auxquelles int (localisation sur les règles auxquelles il es alisation sur les plans) n de service public)

– Agenda d'ac	cessibilité programmée			
Ce projet comp	oorte une demande d'Agenda d'accessibilité	programmée sur une,	deux ou trois années	S
Avez-vous antér	rieurement bénéficié d'une prorogation du délai	de dépôt au titre d'une	situation financière dé	elicate ou suite à un
refus d'un premi	ier agenda? (Article L. 111-7-6 du code de la con	struction et de l'habitati	on)	
Oui	Non			
Si oui, veuillez jo	oindre l'arrêté préfectoral correspondant			
par l'arrêté prévi	e votre établissement à la date de la demande u à l'article R. 111-19-7 du code de la constructio blissement accessibles, parties restant à mettre (on et de l'habitation		en vigueur définies
Veuillez joindre i	une note annexe si le projet le nécessite			
vedillez jollidie i	and note annexe sine projectic necessite			
Les actions cond	t calendrier détaillés de la mise en accessibili courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains	i que l'élaboration d'étu	ides, des demandes
Les actions cond (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique)	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains	i que l'élaboration d'étu	ıdes, des demandes ées à l'organisation
Les actions cond (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains se en accessibilité telle	i que l'élaboration d'étu s que les solutions li	ides, des demandes
Les actions cond (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique)	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains se en accessibilité telle Date de début	que l'élaboration d'étues que les solutions li Date de fin	ıdes, des demandes ées à l'organisation
Les actions cond (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique)	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains se en accessibilité telle Date de début	que l'élaboration d'étu es que les solutions li Date de fin	ıdes, des demandes ées à l'organisation
Les actions cond (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique)	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains se en accessibilité telle Date de début	que l'élaboration d'étu es que les solutions li Date de fin	ıdes, des demandes ées à l'organisation
Les actions cond (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique)	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains se en accessibilité telle Date de début	que l'élaboration d'étu es que les solutions li Date de fin	ıdes, des demandes ées à l'organisation
Les actions conc (Article R. 111-19) de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique)	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains se en accessibilité telle Date de début (semestre, mois,)	page l'élaboration d'étues que les solutions li Date de fin (semestre, mois,)	ides, des demandes ées à l'organisation Coût prévisionnel
Les actions conc (Article R. 111-19) de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique) tions de mise en accessibilité programmées	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ains se en accessibilité telle Date de début (semestre, mois,)	page l'élaboration d'étues que les solutions li Date de fin (semestre, mois,)	ides, des demandes ées à l'organisation Coût prévisionnel
Les actions conc (Article R. 111-19) de devis, des a permettant de de	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique) tions de mise en accessibilité programmées	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ainsi se en accessibilité telle Date de début (semestre, mois,)	page l'élaboration d'étues que les solutions li Date de fin (semestre, mois,)	ides, des demandes ées à l'organisation Coût prévisionnel
Les actions conc (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de Act Veuillez joindre	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique) tions de mise en accessibilité programmées	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ainsi se en accessibilité telle Date de début (semestre, mois,)	page l'élaboration d'étues que les solutions li Date de fin (semestre, mois,)	ides, des demandes ées à l'organisation Coût prévisionnel
Les actions conc (Article R. 111-19 de devis, des a permettant de de Act Veuillez joindre Année 1	courant à la mise en accessibilité de l'établisseme 9-19 CCH, pièce n° 10 du bordereau de dépôt de appels d'offre, etc., et les autres actions de mis élivrer les prestations au public (signalétique) tions de mise en accessibilité programmées	ent sont les travaux défir s pièces à joindre), ainsi se en accessibilité telle Date de début (semestre, mois,)	page l'élaboration d'étues que les solutions li Date de fin (semestre, mois,)	ides, des demandes ées à l'organisation Coût prévisionnel

J'atteste avoir qualité pour demander cette autorisation :

Je (nous) soussigné(és), auteur(s) de la demande, certifie(ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et la sécurité incendie et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation relatives à la solidité et à la sécurité des personnes.

Signature du (des) demandeur(s)

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. compétents pour l'instruction de votre demande.



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un Etablissement recevant du public et à la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant

Veuillez cocher les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reporter le numéro correspondant sur la pièce jointe.

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que la commission de sécurité et d'accessibilité pourra lui demander des pièces complémentaires si la compréhension du projet le nécessite.

	Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
×	Imprimé de demande d'autorisation de construire d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public et de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée le cas échéant	1	4
×	Plan de situation Plan de Bureaux Avant et paracese	2	4

1 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles de sécurité incendie (Art. R. 123-22 du code de la construction et de l'habitation)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Une notice récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité et notamment : • les matériaux utilisés pour le gros œuvre, la décoration et les aménagements intérieurs • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap	3	3
Un plan de situation, des plans de masse et de façades des constructions projetées faisant ressortir : • les conditions d'accessibilité des engins de secours • les largeurs des voies et les emplacements des baies d'intervention pompiers • la présence de tout bâtiment ou local occupé par des tiers	4	3
Des plans de coupe et des plans de niveaux, ainsi qu'éventuellement ceux des planchers intermédiaires aménagées dans la hauteur comprise entre deux niveaux ou entre le dernier plancher et la toiture du bâtiment, faisant apparaître notamment : • les largeurs des passages affectés à la circulation du public tels que les dégagements, escaliers, sorties • la ou les solutions retenues pour l'évacuation des personnes de chaque niveau de la construction en tenant compte des différentes situations de handicap • les caractéristiques des éventuels espaces d'attente sécurisés	5	3
La ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et tous les documents utiles à leur justification	6	3

N. B : les documents de détail intéressant les installations techniques doivent pouvoir être fournis par le constructeur ou l'exploitant avant le début des travaux portant sur ces installations ; ils sont alors communiqués à la commission de sécurité

2 - Dossier destiné à la vérification de la conformité aux règles d'accessibilité (Arrêté du 11 septembre 2007 DEVU0763039A) (PC 39 ou PA 50)

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Plan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, précisant : • les cheminements extérieurs (fonctions, largeurs, pentes, dévers, éclairage, solutions techniques pour assurer le guidage, le repérage,) • les raccordements (voirie/parties extérieures de l'établissement ; parties extérieures/ parties intérieures du ou des bâtiments constituant l'établissement) • les circuits destinés aux piétons et aux véhicules (liaison accès au terrain/voie interne/ places de stationnement adaptées/circulations piétonnes/entrée de l'établissement) • les espaces de manœuvre, de retournement et de repos extérieurs • les pentes des plans inclinés et les dévers de cheminement	7	3

Proposition of the Party of the			
• I	lan côté dans les trois dimensions (longueur, largeur, hauteur), à une échelle adaptée, our chaque niveau et pour chaque bâtiment précisant : Les circulations intérieures horizontales et verticales (fonctions, largeurs, pentes, dévers) Les aires de stationnement Les locaux sanitaires destinés au public Le sens d'ouverture des portes et leur espace de débattement Les espaces d'usage, de manœuvre, de retournement et de repos intérieurs L'emplacement des appareils sanitaires et leurs accessoires obligatoires Les places de stationnements adaptées et réservées aux personnes handicapées et la mention du taux de ces places Cas particuliers des ERP de 5 ^{ène} catégorie situés dans un cadre bâti existant et des IOP existantes : Délimitation de la partie de bâtiment accessible aux personnes handicapées et indications permettant de s'assurer que les prestations sont accessibles dans cette partie.	8	3
M P	lans avant travaux s'il s'agit d'un bâtiment existant	9	3
ger S. S. S. S. S. S. d. S. d.	otice descriptive présentant les points suivants pour expliquer comment le projet prend n' compte l'accessibilité (Art. R. 111-19-19 CCH): Dimensions des locaux ouverts aux usagers de l'établissement Caractéristiques fonctionnelles et dimensionnelles des équipements techniques et des dispositifs de commande utilisables par le public Nature et couleur des matériaux et revêtements de sols, murs et plafonds Traitement acoustique des espaces Dispositif d'éclairage des parties communes et, le cas échéant, niveaux d'éclairement et moyens éventuels d'extinction progressive des luminaires 'il s'agit d'un établissement ou d'une installation recevant du public assis: Emplacements accessibles aux personnes en fauteuil roulant: nombre, taux par rapport au nombre total de places assises, localisation, cheminements permettant d'y accéder depuis l'entrée de l'établissement Dans le cas d'un établissement recevant du public assis de plus de 1 000 places, l'arrêté municipal fixant le nombre d'emplacements accessibles il s'agit d'un établissement disposant de locaux d'hébergement destinés au public Nombre et caractéristiques des chambres, salles d'eau et cabinets d'aisance accessibles aux personnes handicapées: taux de ces chambres et locaux par rapport au nombre total de chambres, localisation, répartition par catégorie, le cas échéant is s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des cabines d'essayage, l'habillage ou de déshabillage ou des douches: Nombre et caractéristiques des cabines et douches accessibles aux personnes handicapées is s'agit d'un établissement ou d'une installation comportant des caisses de paiement isposées en batterie Nombre de caisses aménagées pour être accessibles aux personnes handicapées et leur localisation	10	3
	Dans le cas d'un parking de plus de 500 places, couvert ou non, dépendant d'un		
A fi	stablissement recevant du public ou d'une installation ouverte au public : Arrêté municipal prévu à l'article 3 de l'arrêté du 1er août 2006 (NOR : SOCU0611478A) ixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées	11	3
	a ou les demande(s) de dérogation(s) éventuelle(s), la ou les fiche(s) explicative(s) et ous les documents utiles à leur justification	12	3

3 - Dossier destiné à la vérification de la demande de validation de l'Ad'ap

Pièces	Numéro de la pièce	Nombre d'exemplaires à fournir
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une collectivité territoriale ou un établissement public, la délibération de, respectivement, son organe délibérant ou son conseil d'administration l'autorisant à présenter la demande de validation de l'agenda	13	3
Si le propriétaire ou l'exploitant de cet établissement est une commune ou un établissement public de coopération intercommunale, les modalités de la politique d'accessibilité menée sur le territoire et tout particulièrement les concertations menées avec les représentants des commerçants sur les questions de voirie et d'accès de leurs établissements recevant du public	14	3
Si des concertations ont été menées pendant l'élaboration de l'agenda avec les partenaires du projet, dont notamment les associations de personnes handicapées, les comptes-rendus des dites concertations	15	3
En cas de co-signataires, les engagements financiers de chacun d'eux.	16	3



Récépissé de dépôt d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) assortie ou non une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public assortie éventuellement d'une demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée.

Le délai d'instruction de votre dossier est de QUATRE MOIS.

Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.

Dans ce cas, le délai d'instruction de quatre mois ne commencera à courir qu'à partir de la date de réception de la dernière pièce manquante (R. 111-19-22 et R. 111-19-36 du code de la construction et de l'habitation).

Si toutes les pièces manquantes n'ont pas été fournies dans le délai que l'administration vous aura accordé, votre demande sera automatiquement rejetée.

I. Décision sur la demande d'autorisation de construire, modifier ou aménager un établissement recevant du public

Votre dossier est complet et ne comporte pas de demande de dérogation aux règles de sécurité incendie ou aux règles d'accessibilité

La décision relative à votre demande sera prise dans le délai de quatre mois. À défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.

Votre dossier est complet et comporte une demande de dérogation aux règles de sécurité incendie :

- 1) la demande de dérogation est accordée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation). La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation est refusée par arrêté de l'autorité compétente (articles R. 123-13 et R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, elle est considérée comme un refus de dérogation. Dans un délai de quatre mois, votre demande est refusée par arrêté ou, en l'absence d'arrêté de refus, la décision est considérée comme un refus d'autorisation tacite.

Votre dossier est complet et comporte une demande de dérogation aux règles d'accessibilité :

- 1) la demande de dérogation est accordée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation), ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 3°, 4° ou 5° catégorie, elle est considérée comme une décision implicite d'acceptation. La décision relative à votre demande d'autorisation est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, l'autorisation de travaux est considérée comme accordée.
- 2) la demande de dérogation est refusée par arrêté du préfet (article R. 111-19-23 du code de la construction et de l'habitation) ou, en l'absence de réponse, pour les demandes de dérogation portant sur un établissement de 1^{re} ou 2° catégorie, elle est considérée comme un refus de dérogation tacite. Dans un délai de quatre mois, votre demande d'autorisation de travaux est refusée par arrêté ou, à défaut de décision expresse dans ce délai, la décision est considérée comme un refus d'autorisation.

II. Décision sur la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée

Si votre dossier comporte une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité Programmée la décision relative à cette demande est prise dans le délai de quatre mois ou à défaut de décision expresse dans ce délai, la demande est considérée comme accordée.

Cependant en cas de refus de la demande d'autorisation de construire, modifier ou aménager un ERP, la demande d'Agenda d'accessibilité programmée visée au I. est refusée.

En cas de refus de la demande d'approbation d'un Ad'ap, la décision précisera le délai qui vous est laissé pour présenter une nouvelle demande.

Autres procédures administratives

Par ailleurs, votre projet peut également être soumis au respect de la réglementation de l'urbanisme et nécessiter l'obtention d'une déclaration préalable, notamment s'il entraîne un changement de destination du bâtiment, modifie des structures porteuses ou le volume d'une construction existante. Si une déclaration préalable est nécessaire, elle sera instruite en parallèle de la présente autorisation.

(À remplir par la Mairie)
N° de l'autorisation AT
Date de dépôt de la demande :
Cachet de la mairie, date et signature :

Délais et voies de recours : Le délai de recours devant le tribunal administratif compétent est de deux mois à compter de la décision autorisant ou refusant l'autorisation ou, en cas de décision tacite, à compter de la date à laquelle la décision aurait dû être notifiée (dès lors que le dossier avait été complété).